

**Municipalité de Sainte-Sophie-d'Halifax
MRC de l'Érable
Province de Québec**

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-SOPHIE-D'HALIFAX SIÈGE
CE 10 OCTOBRE 2023, À 19h00, TENUE SOUS LA
PRÉSIDENCE DE MONSIEUR CHRISTIAN DAIGLE MAIRE.**

Sont présents à cette séance :

Madame Manon Lambert	conseillère numéro 1
Madame Marie-Michelle Roux	conseillère numéro 2
Monsieur Pierre Gosselin	conseiller numéro 3
Monsieur Vincent Beaudoin	conseiller numéro 4
Monsieur Étienne Vigneault	conseiller numéro 5
Monsieur Jean Goulet	conseiller numéro 6

Secrétaire d'assemblée : Madame Nadia Roy, directrice générale

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 12 septembre 2023
3. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 26 septembre 2023
4. Adoption des comptes à payer au 30 septembre 2023
5. Programme d'aide à la voirie locale- volet entretien des routes locales
6. Demande d'aide financière au Fonds régions et ruralité-Volet 4- Soutien à la coopération intermunicipale-Acquisition d'équipements et partage d'une solution informatique commune en aménagement du territoire
7. Demande d'aide financière au Fonds régions et ruralité – Volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale – Plan de gestion des actifs (PGA) en eau
8. Demande d'aide financière ai Fonds régions et ruralité -Volet4 – Soutien à la coopération intermunicipale -Ajout de service de géomatique spécialisé à l'entente de services d'ingénierie de la MRC de l'Érable
9. Entente Partenariat Mont Apic
10. Demande de partenariat financier comité 12-18
11. Acceptation de soumission pour abrasif
12. Dépôt des états financiers 2022
13. Adoption du règlement 85-2023 relatif à la tarification des services de la municipalité de Sainte-Sophie-d'Halifax
14. Période de questions
15. Levée de la séance

825-10-23

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Jean Goulet, appuyé et résolu à l'unanimité des membres du conseil que l'ordre du jour soit adopté en laissant l'item varia ouvert.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

826-10-23

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE
ORDINAIRE DU 12 SEPTEMBRE 2023**

Il est proposé par Manon Lambert, appuyé et résolu à l'unanimité des membres du conseil que le procès-verbal de la séance ; ordinaire du 12 septembre 2023 est adopté

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

827-10-23

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 26 SEPTEMBRE 2023

Il est proposé par Jean Goulet, appuyé et résolu à l'unanimité des membres du conseil que le procès-verbal de la séance extraordinaire du 26 septembre 2023 est adopté

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

828-10-23

ADOPTION DES COMPTES À PAYER AU 30 SEPTEMBRE 2023

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale et greffière-trésorière a déposé aux membres du conseil la liste des comptes du mois d'aout 2023 de la Municipalité de Sainte-Sophie-d'Halifax, totalisant un montant de 87 136.54\$

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil reconnaissent en avoir pris connaissance;

CONSIDÉRANT l'article 3.1 du règlement numéro 53-2018 intitulé *Règlement délégrant le pouvoir de dépenser et décrétant les règles de contrôles et de suivi budgétaire*;

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière atteste que, conformément à l'article 961 du *Code municipal du Québec*, il y a des crédits budgétaires et des fonds disponibles pour rencontrer les dépenses énumérées dans la liste des factures du mois de septembre 2023 de la Municipalité de Sainte-Sophie-d'Halifax, totalisant 87 136.54\$

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Jean Goulet, appuyé et résolu à l'unanimité des membres du conseil

QUE les comptes énumérés soient approuvés et payés, conformément à la liste remise aux membres du conseil.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je soussignée, certifie par les présentes, qu'il y a des crédits suffisants pour payer les comptes mentionnés ci-haut. Signer ce ___ du mois de _____ 2023.

Nadia Roy directrice générale

829-10-23

PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE- VOLET ENTRETIEN DES ROUTES LOCALES

ATTENDU QUE le ministère des Transports a versé une compensation de 360 089\$ pour l'entretien des routes locales pour l'année civile 2022

ATTENDU QUE les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situées sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

Sur proposition de Vincent Beaudoin, appuyé et résolu et adopté à l'unanimité des membres du conseil que la Municipalité de Sainte-Sophie-d'Halifax informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du volet Entretien des routes locales.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

830-10-23

Demande d'aide financière au Fonds régions et ruralité – Volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale – Acquisition d'équipements et partage d'une solution informatique commune en aménagement du territoire

ATTENDU QUE la municipalité de Sainte-Sophie d'Halifax a pris connaissance du Guide à l'intention des organismes concernant le volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;

ATTENDU l'évolution des besoins des municipalités et de la MRC en matière d'aménagement du territoire et en géomatique ;

ATTENDU les nouvelles obligations et responsabilités liées aux municipalités et à la MRC rattachées à l'aménagement du territoire (îlots de chaleur, PGMR, PRMHH, PACC, nouvelles OGAT, etc.) ;

ATTENDU QUE ces besoins sont variés et importants et qu'ils doivent être adaptés à la réalité des municipalités afin d'assurer un meilleur arrimage des services rendus ;

ATTENDU QUE les équipements utilisés sont actuellement différents d'une municipalité à l'autre et que le partage des données et de l'information est difficile ;

ATTENDU QU'il y a lieu de se regrouper afin d'acquérir des équipements et des solutions communes en aménagement du territoire pour améliorer les pratiques et répondre aux nombreux défis actuels et futurs ;

ATTENDU QUE cette solution pourra être adaptée à la réalité technique et humaine de chacune des municipalités et de la MRC ;

ATTENDU QUE le 14 septembre 2023, les maires et les directeurs généraux des municipalités de la MRC de L'Érable étaient invités à une rencontre d'information pour expliquer la présente démarche, et qu'il a été recommandé de conclure une entente intermunicipale pour la mise en place d'acquisition d'équipement et de partage d'une solution informatique commune en aménagement du territoire ;

ATTENDU QUE la MRC de L'Érable et plusieurs municipalités dont la municipalité de Sainte-Sophie-d'Halifax désirent présenter un projet d'acquisition d'équipement et de partage d'une solution informatique commune en aménagement du territoire ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Manon Lambert et résolu :

QUE le conseil de la municipalité de Sainte-Sophie-d'Halifax s'engage à participer au projet d'acquisition d'équipement et de partage d'une solution informatique commune en aménagement du territoire et à assumer une partie des coûts;

QUE le conseil autorise le dépôt du projet dans le cadre du volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;

QUE le conseil désigne la MRC de L'Érable comme organisme responsable du projet;

QUE le maire et la greffière-trésorière soient autorisés à signer tout document relatif à cette demande d'aide financière.

831-10-23

**Demande d'aide financière au Fonds régions et ruralité –
Volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale – Plan de
gestion des actifs (PGA) en eau**

ATTENDU QUE la municipalité de Sainte-Sophie-d'Halifax a pris connaissance du Guide à l'intention des organismes concernant le volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;

ATTENDU QU'en avril 2023, le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) a publié un nouveau guide sur le Programme d'infrastructures municipales d'eau (PRIMEAU 2023) ;

ATTENDU QUE dans le PRIMEAU 2023, des exigences quant à la mise en place de plans de gestion des actifs (PGA) en eau entre 2024 et 2028 ont été ajoutées afin d'obtenir des majorations considérables du taux d'aide financière de base ;

ATTENDU QUE lors de la réunion tenue le 12 juin 2023 par le comité d'ingénierie, il a été convenu de créer un Comité PGA et il a été recommandé de conclure une entente intermunicipale pour la mise en place d'un plan de gestion des actifs (PGA) en eau avec les municipalités intéressées ;

ATTENDU QUE la réalisation des plans de gestion des actifs (PGA) en eau des municipalités intéressés seront coordonnées par le service d'ingénierie ;

ATTENDU QUE la MRC de L'Érable et plusieurs municipalités dont la municipalité de Sainte-Sophie-d'Halifax désirent présenter un projet d'embauche et partage d'une ressource commune en gestion d'actifs en eau ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Vincent Beaudoin et résolu :

QUE le conseil de la municipalité de Sainte-Sophie-d'Halifax s'engage à participer au projet d'embauche d'une ressource commune en gestion d'actifs en eau et à assumer une partie des coûts;

QUE le conseil autorise le dépôt du projet dans le cadre du volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;

QUE le conseil désigne la MRC de L'Érable comme organisme responsable du projet;

QUE le maire et la greffière-trésorière soient autorisés à signer tout document relatif à cette demande d'aide financière.

832-10-23

**Demande d'aide financière au Fonds régions et ruralité – Volet 4
– Soutien à la coopération intermunicipale – Ajout de service de
géomatique spécialisé à l'entente de services d'ingénierie de la
MRC de L'Érable**

ATTENDU QUE la municipalité de Sainte-Sophie-d'Halifax a pris connaissance du Guide à l'intention des organismes concernant le volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité ;

ATTENDU QUE la MRC de L'Érable a signifié son intention de déposer un projet de coopération intermunicipale au Fonds régions et ruralité Volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale ;

ATTENDU QUE ce projet permettra la bonification de l'entente relative à la fourniture de services d'ingénierie par la MRC de L'Érable et de répondre à la charge grandissante incombant au service d'ingénierie ;

ATTENDU QUE cette bonification de l'entente permettra l'optimisation des processus du service d'ingénierie tel que la modélisation des bassins versants des ponceaux et des égouts pluviaux sur des outils SIG (ArcGIS) tout en tenant compte des demandes d'intégration des données de projets réalisés (TQC) et des plans d'intervention par le service d'ingénierie à la matrice graphique ;

ATTENDU QUE la MRC de L'Érable agira à titre de responsable du projet de coopération intermunicipale ;

ATTENDU QUE la MRC de L'Érable et plusieurs municipalités dont la municipalité de Sainte-Sophie-d'Halifax désirent présenter un projet d'embauche et partage d'une ressource commune en géomatique spécifique à l'ingénierie municipale ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Pierre Gosselin et résolu :

QUE le conseil de la municipalité de Sainte-Sophie-d'Halifax s'engage à participer au projet d'embauche d'une ressource commune en géomatique spécifique à l'ingénierie municipale et à assumer une partie des coûts;

QUE le conseil autorise le dépôt du projet dans le cadre du volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;

QUE le conseil désigne la MRC de L'Érable comme organisme responsable du projet;

QUE le maire et la greffière-trésorière soient autorisés à signer tout document relatif à cette demande d'aide financière.

833-10-23

ENTENTE PARTENARIAT MONT APIC

Il est proposé par Marie-Michelle Roux, appuyé et résolu à l'unanimité des membres du conseil, d'offrir aux citoyens de la Municipalité de Sainte-Sophie-d'Halifax, 50 % de rabais sur le prix du billet d'entrée (ski et glissades) au mont Apic sur preuve de résidence pour une journée à déterminer avec la direction du Mont Apic.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

834-10-23

ENTENTE PARTENARIAT COMITÉ 12-18 DE L'ÉRABLE

Il est proposé par Vincent Beaudoin, appuyé et résolu à l'unanimité des membres du conseil, de faire un don de 200\$ au comité 12-18 de l'érable pour aider à concevoir le projet de parcours hanté dans l'ancien palais de justice aujourd'hui devenu le musée du bronze à Inverness.

835-10-23

ACCEPTATION DE SOUMISSION POUR ABRASIF

Il est proposé par Jean Goulet appuyé et résolu à l'unanimité des membres du conseil d'accepter la soumission de EMP INC. au montant de 28.98\$/ TM pour 1250 tonnes d'abrasifs.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

836-10-23

DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS 2022

Il est proposé par Marie-Michelle Roux et résolu que le rapport financier du vérificateur pour l'année financière se terminant le 31 décembre 2022 de la Municipalité de Sainte-Sophie-d'Halifax préparé par le Groupe RDL Thetford/Plessisville inc. soit déposé et expédié au MAMH

837-10-23

ADOPTION DU RÈGLEMENT N°85-2023 RELATIF À LA TARIFICATION DES SERVICES DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-SOPHIE-D'HALIFAX

Il est proposé par Manon Lambert, et résolu à l'unanimité des membres du conseil de la Municipalité de Sainte-Sophie-d'Halifax que le Conseil ordonne et statue par le présent règlement ainsi qu'il suit, à savoir la tarification de certains de ses services:

RÈGLEMENT NUMÉRO 85-2023 RELATIF A LA TARIFICATION DES SERVICES DE LA MUNICIPALITÉ SAINTE-SOPHIE-D'HALIFAX	
ARTICLE 1	PREAMBULE Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.
ARTICLE 2	TITRE ET NUMERO Le présent règlement a pour titre « Règlement relatif à la tarification des services de la municipalité de Sainte-Sophie-d'Halifax.
ARTICLE 3	TARIFS Les tarifs mentionnés au présent règlement en regard de chaque service sont imposés et prélevés de toute personne qui utilise lesdits services.

Photocopie de tout document (applicable à toutes demandes)	0.35 \$ la page
Détail et/ou recherche des taxes	25.00 \$
Demande d'un état détaillé des taxes et/ou d'un état de compte pour les notaires, les agents d'immeubles et autres professionnels	45.00 \$
Recherche de certificats et/ou documents divers	25.00 \$

Frais pour les chèques sans provision	60.00 \$
Certificat autorisation ponceau et entrée charretière	Gratuit
Impression de tout documents accessibles sur le site internet	25.00\$
ARTICLE 4	PERCEPTION ET FRAIS Toute somme exigible en vertu du présent règlement est payable d'avance à la municipalité, avant la délivrance du service requis.
ARTICLE 5	INTERETS Nonobstant l'article 4, toute somme exigible en vertu du présent règlement, porte intérêt au taux annuel de quinze pour cent (15 %), ledit intérêt étant calculé à partir du trentième (30 ^e) jour suivant la date de facturation relative au service.
ARTICLE 7	ENTREE EN VIGUEUR ET ABROGATION Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi et abroge tout règlement antérieur relatif à la tarification des services municipaux de la municipalité de Sainte-Sophie-d'Halifax

PÉRIODE DE QUESTIONS

Réponses aux diverses questions des citoyens.

838-10-23

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Étienne Vigneault appuyé et résolu à l'unanimité des membres du conseil que la présente séance soit levée à 19h11

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

Je, Christian Daigle, maire atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'ils contiennent au sens de l'article 142(2) du *Code Municipal du Québec*.

Christian Daigle
Maire

Nadia Roy
Directrice
générale et greffière-
trésorière